

Chers affiliés,

Nous vous adressons ce jour notre « Flash Info » mensuel. Utilisant l'e-mail, il a pour objectif de garder le contact avec vous.

Vous en souhaitant bonne lecture !
L'équipe du CNV

Attention ! Ce Flash Info comporte les informations relatives aux nouveaux programmes de la commission n°7 en faveur de l'activité des salles de spectacles



A vos agendas !

29 mars	Commission 6	
04 avril	Commission 2	(date limite de remise des dossiers : 7 mars)
06 avril	Commission 3	(date limite de remise des dossiers : 8 mars)
13 avril	Conseil d'Orientation	
20 avril	Commission 45	(date limite de remise des dossiers : 23 mars)
25 avril	Commission 7	

Commissions de mai et juin : Veillez aux dates limites de dépôt des dossiers !

Commission 45 du 9 mai 2006 : date limite de dépôt des dossiers le 11 avril 2006.
Commission 2 du 30 mai 2006 : date limite de dépôt des dossiers le 2 mai au plus tard;
Commission 2 du 13 juin 2006 : date limite de dépôt des dossiers le 16 mai au plus tard;
Commission 45 du 27 juin 2005 : date limite de dépôt des dossiers le 30 mai au plus tard.



Le **calendrier annuel des commissions** est en ligne :
<http://cnv.fr/nav:commissions>



Les nouveaux programmes de la commission 7 !

Le Conseil d'Administration du 23 mars a approuvé les nouveaux programmes de la commission n°7 en faveur de l'activité des salles de spectacles, l'un orienté vers la diffusion (« **Soutien au travail de détection par la diffusion** ») et l'autre vers la création (« **Soutien au travail de détection par la création** »).

- LES PRIORITES :

.D'une part, affirmer la priorité donnée à la détection et à l'exposition de nouveaux talents, en favorisant les croisements et collaborations sur cet objectif commun entre salles de spectacles, producteurs et diffuseurs.

.D'autre part, cibler le profil des salles éligibles en exigeant d'elles un volume minimum de programmation (avec des seuils différenciés entre zones rurales, et petites ou grandes agglomérations), et une proportion minimum (80 %) de cette programmation consacrée aux répertoires « variétés et musiques actuelles ».

- LES NOUVEAUX PROGRAMMES : CONTENUS ET APPLICATION :

- **Le programme « Diffusion »** a pour objectif d'encourager le travail de diffusion régulière de la salle, le volume et les moyens mobilisés sur les artistes « en devenir » (1ères parties, plateaux « Découvertes », et plus généralement, prises de risques sur des artistes ne disposant pas encore d'un public constitué).

La salle candidate à l'aide à la diffusion devra remettre un dossier notamment constitué :

- D'une fiche d'information générale sur la structure exploitante et l'activité du lieu.
- D'un tableau récapitulatif de la dernière saison de programmation.
- De la plaquette de présentation la plus récente de la programmation à venir.

Ces dossiers devront être remis chaque année, avant le 15 septembre.

La commission procédera à un examen comparatif des dossiers reçus en 2 ou 3 séances réparties du 1^{er} octobre au 30 novembre de chaque année.

Les aides attribuées feront l'objet d'un versement unique.

- **Le programme « création »** a pour objectif d'encourager l'accueil de créations et/ou « pré- productions scéniques », soit en partenariat avec le producteur de l'artiste, soit en cas d'engagement direct de l'artiste par l'exploitant du lieu.

Ce programme s'adresse à des projets « légers », centrés sur le travail de création et de répétitions scéniques, l'activité de « pré production », et non des projets plus « lourds », davantage susceptibles d'être aidés au titre du programme des résidences « musiques actuelles ».

Ces dossiers seront examinés à tout moment, au gré des 5 réunions de commissions tenues dans l'année.

La salle candidate à l'aide à la création devra remettre un dossier notamment composé :

- D'une fiche d'information générale sur la structure exploitante et l'activité du lieu.
- D'un budget prévisionnel du projet, intégrant un pro rata des charges fixes du lieu (entre 5 et 15 % du budget du projet »).
- D'un descriptif du projet.

Les dossiers devront être remis complets 4 semaines avant la réunion de la commission.

Les aides attribuées feront l'objet d'un versement en deux parties.

Précision : le plafond des aides cumulables, au titre des programmes de la commission n° 7, est fixé pour l'année 2006 à 20.000 €.

Il pourra être revu d'année en année en fonction des dotations allouées à la commission.

- LE CALENDRIER D'ENTREE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX PROGRAMMES :

- Pour le nouveau programme « diffusion », les dossiers seront à remettre au CNV **avant le 15 septembre 2006.**
- Pour le nouveau programme « création », les premiers dossiers seront à remettre au CNV **avant le 23 mai**, pour la commission prévue le 20 juin.

Le contenu détaillé des nouveaux programmes, et les formulaires sous format électronique (fiches d'identification, grilles de programmation, budgets) seront diffusés et accessibles sur www.cnv.fr avant la fin avril 2006.

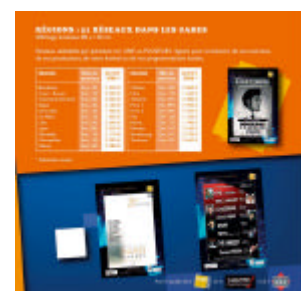
Dans l'immédiat, la commission n°7 fixée au 25 avril 2006 continuera à examiner les dossiers reçus au titre des actuels programmes « création » et « premières parties ».



Réseaux régionaux d'affichage

Il reste encore quelques disponibilités pour le mois de juin 2006. Profitez de ces dernières possibilités d'affichage et pensez à effectuer vos réservations dès à présent pour le second semestre 2006.

Le **calendrier 2006 des réseaux de promotion** est également disponible : <http://cnv.fr/nav:reseaux-regions>



Le CNV y sera !

Sous l'égide de la DMDTS, le 29 mars prochain, le CNV se rendra à la concertation de l'AJON (Association pour le Jazz en Orchestre National) sur "la pertinence et le bien fondé d'un orchestre national".



L'équipe du CNV sera également au Printemps de Bourges du 26 avril au 1^{er} mai.



N'oubliez pas de surveiller la date de validité de vos licences !

En effet, même si le CNV a généralisé l'envoi d'un courrier d'alerte à chacun de ses affiliés, six mois avant la date d'échéance des licences, il est important que ces dernières soient à jour pour vous permettre de bénéficier de toutes les aides du CNV.

Plus d'infos : <http://cnv.fr/nav:affiliation-pieces-3>

Ou par téléphone, contacter notre service affiliation au 01 56 69 12 71.



La tournée du CNV en régions



Dans le but de mieux se faire connaître d'un nombre croissant d'interlocuteurs, le CNV démarre en 2006 une campagne d'information, sous la forme de réunions organisées en régions, en collaboration avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

Le principe de cette « tournée en régions », qui doit s'étaler sur deux années consécutives, figure dans le programme d'activité 2006 récemment adopté par le Conseil d'Administration.

Le déroulement de ces réunions est systématisé sous la forme d'une présentation vidéo - projetée du CNV, suivie d'une séance de questions/réponses sur les diverses facettes de ses activités et de son fonctionnement : perception de la taxe sur les spectacles de variétés, licences d'entrepreneurs de spectacles et affiliation au CNV, mécanismes d'aides du CNV en faveur des salles (activité et équipement), des festivals, des tournées, assistance à maîtrise d'ouvrage, aides à la promotion des spectacles, activité « ressources » du CNV,...

Après une première date début février à **La Réunion**, dans le cadre des rencontres professionnelles « Spectacle vivant et musiques actuelles », **le CNV se rendra :**

- Dans le Nord Pas de Calais le 23 mars à 14h30 / [«L'Aéronef»](#) - Lille
- En Ile-de-France (Val d'Oise) le 28 mars à 14h30 / [«Le Forum de Vauréal»](#) - Vauréal
- En Bretagne le 29 mars à 14h30 / [Conseil Régional](#) - Rennes
- En Haute Normandie le 13 avril à 14h30 / [«Le Trianon Transatlantique»](#) - Sotteville les Rouen
- En Guadeloupe les 3,4,5 mai / [«L'Artchipel»](#) - Basse-terre/ Guadeloupe (réunion commune : Guadeloupe, Martinique, Guyane)
- En Aquitaine le 23 mai (à confirmer) à 14h30 / **Bordeaux**
- En Midi Pyrénées le 12 mai à 14h30 / [DRAC](#) / Toulouse
- En Rhône Alpes le 16 mai à 14h30 / **Lyon**
- En région Centre le 8 juin à 14h30 / [«L'Astrolabe»](#)/ Orléans

La région des Pays de la Loire sera également visitée avant la fin juin 2006. Les autres régions seront ensuite visitées de septembre 2006 à décembre 2007.

L'accès à ces réunions d'informations est libre et gratuit, dans la limite des places disponibles.



Réunion d'informations du CNV en région Nord Pas de Calais, le 23 mars dernier, à l'Aéronef de Lille où Christiane Juin, Gestionnaire de la taxe fiscale et Cathy Damour, Responsable adjointe du secteur 2, activités de production, ont pu répondre aux questions de 40 acteurs du secteur.



A ne pas manquer !

La nouvelle **Lettre Info du CNV** en 8 pages adressée par mail aux affiliés et consultable sur : <http://cnv.fr/nav:cnv-lettreinfo>

La **nouvelle plaquette de présentation du CNV** en 24 pages est désormais disponible sur simple demande par mail : elsa.delolme@cnv.fr
(merci de préciser le nombre d'exemplaires souhaités et vos coordonnées)



Si votre gestionnaire de mail est configuré pas défaut sur « texte brut », basculez en « format html » pour une lecture plus conviviale.

Une version au format PDF est également jointe au présent mail.

Notre fichier d'adresses e-mail a été réactualisé.

Merci de nous faire part de vos éventuels souhaits relatifs aux adresses des destinataires..

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci d'adresser un mail à elsa.delolme@cnv.fr

Merci pour votre aide et compréhension.



Service communication : Frédéric Rosenthal : 01 56 69 11 40
frederic.rosenthal@cnv.fr / fax : 01 53 75 42 61 / <http://www.cnv.fr>